

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 mai 2017 – 20 heures 15
Mairie de MONTLEBON

Conseillers

En exercice	18	L'an deux mille sept, le 11 mai,
Présents	15	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil,
Votants	16	après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
Absents	03	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de mai.

Date de convocation : 05/05/2017

Présents : M. P. ANDRE, M. Y. BARTHOD, M. F. BEZ, M. R. BINETRUY, M. P. DEJARDIN, M. JL. DUFFAIT, M. J. GARREAU, Mme P. JOUFFRAY, Mme E. JULLIARD, Mme MJ. KACZMAR, Mme N. LIMOGES, Mme S. POLAT, M. JL. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme MP. ROUGNON-GLASSON.

Excusés : Mme S. ARNOUX, Mme L. GAIFFE (procuration à M. JL. PUGIN), M. D. SCHALLER.

Démissionnaire : Melle A. SAUGE

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme E. JULLIARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A 20h25, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

20170511-01 Démission d'un membre du Conseil Municipal

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mademoiselle Aline SAUGE par courrier réceptionné en mairie le 11 mai 2017, date à laquelle la démission devient effective.

Elle fait lecture de la lettre de Melle SAUGE qui souhaite quitter le conseil pour des raisons personnelles. Madame le Maire salue son travail et son implication dans la vie municipale, et prend acte de sa démission.

Le nouveau Conseil Municipal est composé de 18 membres, ce qui porte le quorum à 10 membres présents.

20170511-02 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 avril 2017

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2017. Après en avoir délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20170511-03 Décisions prises par le maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT

Date	Tiers	Montant HT	Objet
06/05/2017	PROMO DRAPEAUX & Co (Croix)	86,00 €	Ecusson porte-drapeaux pour cloître
28/04/2017	CGBG AVOCATS (Besançon)	2 175,00 €	Forfait d'honoraires pour assurer la défense des intérêts de la commune dans le cadre de la procédure l'opposant à M. Daniel MICHAUD
05/04/2017	MBS (Tours en Savoie)	992,00 €	200 jalons bambou rouge et 100 jalons polycarbonate rouge

20170511-04b ANNULE ET REMPLACE Décision Modificative 01 au Budget Eau 2017

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande de Madame la Trésorière de Morteau, le conseil doit prendre une décision modificative au Budget Eau 2017 pour annuler l'affectation de résultat.

Le Budget Eau 2016 étant très largement excédentaire et les investissements 2017 étant couverts par ces excédents, il n'est pas nécessaire d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 au 1068 en recettes d'investissement 2017.

Il est donc proposé les écritures comptables suivantes :

INVESTISSEMENT

- Diminution des crédits de recette au 1068 Dotations Fonds divers Réserves pour 43 047,51 €
- Augmentation des crédits au 021 Virement de la section d'exploitation pour 43 047,51 €

FONCTIONNEMENT

- Augmentation des crédits au 002 Excédents antérieurs reportés pour 43 047,51 €
- Augmentation des crédits au 023 Virement à la section d'investissement pour 43 047,51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la décision modificative n°01 au Budget Eau 2017 tel que présenté ci-dessus.

20170511-05 Vente de la parcelle 29 au lotissement Champ Prouvet

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle 29 au lotissement Champ Prouvet fait l'objet d'une réservation et nécessite la prise d'une délibération selon les éléments suivants :

- Parcelle 29 : 847 m² à 165 € / m² - Acquéreur : M. Michel SAUGET
- Prix de vente : 139 755,00 € dont 23 292,50 € de TVA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour réaliser la vente de la parcelle 29 tel que décrit précédemment.
- DIT que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE Madame le Maire à signer les pièces administratives et comptables relatives à la vente.

20170511-06 Proposition d'acquisition de la parcelle 27 au lotissement Champ Prouvet

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle 27 au lotissement Champ Prouvet fait l'objet d'une proposition de prix d'acquisition de Monsieur Henri LAVERDURE (Morteau) selon les éléments suivants :

- Parcelle 27 : 702 m² à 165 € / m²
- Prix de vente de la commune : 115 830,00 € TTC, soit 96 525,00 € HT et 19 305,00 € de TVA
- Proposition de nouveau prix : entre 70 000,00 et 75 000,00 € TTC

Madame le Maire rappelle les différents prix instaurés sur ce lotissement. Le prix des parcelles les moins chers était fixé à 145 € /m². La parcelle 27 étant une des parcelles à la configuration topographique la plus complexe (terrain avec forte dénivellation), il est proposé au Conseil Municipal de faire une contre-proposition à M. LAVERDURE à 145 €/m², soit un prix total de 101 790,00 € TTC (84 825,00 € HT et 16 965,00 € de TVA).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 voix contre et 15 voix pour :

- DONNE son accord pour faire une contre-proposition à 145 €/m² à Monsieur Henri LAVERDURE.

20170511-07 Approbation de la convention entre l'association Autour d'un Jardin et la commune

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de convention de moyens de la part de l'association belmontoise Autour d'un Jardin réceptionnée le 23 mars 2017 en mairie.

« La ville, propriétaire du jardin du curé inscrit à l'inventaire des jardins de presbytère du Haut-Doubs, a confié depuis 2009 l'entretien et l'usage du carré des simples à Autour d'un Jardin. Cette occupation est étendue à compter de ce jour aux carrés de potager et de fleurs hors carrés des écoles.

La commune s'engage à :

- Vider les composteurs 3 fois dans l'année (début juin, en septembre et avant l'hiver)
- Désherber par traitement bio les allées chaque printemps
- Gérer, à l'automne, la taille des fruitiers et des rosiers en espalier
- Mettre à disposition de l'association les services techniques pour les plus gros travaux exceptionnels (recharger en terre noble les carrés, en cailloux les allées, déraciner)
- Tailler les arbres d'ornement

L'association Autour d'un Jardin s'engage à :

- Entretien du jardin des carrés simples, le jardin de fleurs, le jardin de petits fruits et le jardin potager
- Réaliser un atelier enfant
- Accueillir l'unité d'enseignement TED
- Tailler les fruitiers sur tige »

La convention sera conclue pour une durée indéterminée et pourra être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de trois mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la mise en place de la convention entre Autour d'un Jardin et la commune de Montlebon selon les engagements décrits ci-dessus.
- DIT que l'association Autour d'un Jardin bénéficie de la cuisine de l'ancienne cure à titre gracieux pour effectuer ses ateliers et autres travaux lors de ses rencontres.
- DIT qu'elle dispose d'une clé de la salle des Jardins (aile Nord) pour ses ateliers créatifs et floraux (1 fois par mois et 6 fois par an) qu'elle doit inscrire au préalable sur le planning de salles auprès du secrétariat de mairie.
- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

20170511-08 Création de deux postes provisoires pour les emplois saisonniers 2017

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une collectivité peut conclure pour une durée maximale de trois mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel, des contrats pour faire face à un besoin occasionnel ou saisonnier.

C'est dans ce cadre que, pour pallier aux absences de personnel durant la période estivale, il est proposé de créer deux emplois occasionnels d'Adjoint Technique, à raison de 35 heures par semaine :

- Le 1^{er} emploi : du 10 juillet au 18 août 2017
- Le 2nd emploi : du 14 août au 01^{er} septembre 2017

A ce jour, la municipalité a reçu trois candidatures, dont les embauches sont proposées de la façon suivante :

- 1^{ère} embauche : du 10 au 28 juillet
- 2^{ème} embauche : du 31 juillet au 18 août
- 3^{ème} embauche : du 14 août au 01^{er} septembre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de créer deux emplois occasionnels, le premier du 10 juillet au 18 août 2017 et le second du 14 août au 01^{er} septembre 2017, à raison de 35 heures hebdomadaires, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1.
- HABILITE Madame le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif Communal 2017.

20170511-09 Procédure de recrutement d'un agent technique polyvalent

Madame le Maire informe de la procédure de recrutement d'un nouvel agent aux services techniques municipaux. Cet embauche fait suite au décès subit de Monsieur Joël REMONNAY, agent municipal, le 10 mars 2017. Le poste de recrutement est celui d'un agent technique polyvalent.

Les missions :

- Entretien des installations et équipements communaux
- Bâtiments : petits travaux d'électricité, menuiserie, maçonnerie, carrelage, peinture
- Voirie : goudronnage, balayage, fauchage, signalisation
- Divers travaux de BTP : réseaux humides, réseaux secs, fuite d'eau
- Entretien des espaces verts : entretien des surfaces, taille, élagage, débroussaillage, désherbage, binage des massifs, tonte, plantation
- Montage technique des fêtes, cérémonies, élections
- En période hivernale, astreinte déneigement et salage de la voirie et des espaces publics

Le profil recherché :

- Expérience similaire souhaitée
- Permis poids lourd exigé – Permis super lourd souhaité
- Conduite d'engins TP pelleteuse, tractopelle
- Titulaire du CASES souhaité

Après une diffusion d'un mois de l'annonce sur la commune, sur le site internet de la ville, sur les sites d'emploi public cap-territorial.fr et emploipublic.fr, ainsi que sur le site internet de Pôle Emploi, à ce jour, dix candidatures ont été réceptionnées en mairie. Les dossiers seront étudiés par Madame le Maire, Monsieur Régis BINETRUY et Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON. Les candidats retenus dans un premier temps, seront auditionnés en entretien mercredi 17 mai 2017.

20170511-10 Familles Rurales : état des charges

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil Municipal un bilan des charges de fonctionnement de la Délégation de Service Public à Familles Rurales pour la Maison de l'Enfance. Cela concerne les deux services publics multi-accueil et accueil de loisirs sur l'exercice 2016 :

- Total des charges : 230 735,68 €
- Total des recettes : 155 983,71 €
- Coût communal : 74 751,97 €

Elle rappelle que le coût final pour la collectivité sur l'exercice 2014 pour la micro crèche de Derrière-le-Mont et le service périscolaire en régie, représentait 43 745 €.

L'augmentation de la charge à la collectivité peut être estimé à environ 31 000 € sur une année.

20170511-11 Proposition d'acquisition d'une licence de boisson de catégorie IV

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur David SURMELI en date du 02 mai 2017 et relatif à l'acquisition auprès de la commune d'une licence IV. Le prix proposé est de 3 500,00 €.

Madame le Maire rappelle que la collectivité possède à ce jour, deux licences IV :

- La Licence IV sise à Sobey acquise le 13/08/2001
- La Licence IV sise à Bellevue acquise le 09/01/2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 5 voix contre, 5 abstentions et 6 voix pour :

- DONNE son accord pour vendre la licence IV sise à Sobey à M. David SURMELI au prix de 3 500,00 €.
- DIT que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE Madame le Maire à signer les pièces administratives et comptables relatives à la vente.

20170511-12 Plan de désherbage communal

Madame Marie-Jo KACZMAR présente au Conseil Municipal la procédure à mettre en œuvre en matière de plan de désherbage afin de pouvoir prétendre à des aides financières sur l'étude, ainsi que sur l'acquisition de matériel. Les demandes d'aides se font en deux temps : en premier lieu pour les études et en second lieu, pour l'investissement en matériel. Ces demandes seront à adresser à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Au préalable, il est nécessaire d'engager une étude technique des pratiques actuelles de la commune auprès d'un prestataire agréé. Cette étude permettra d'optimiser l'entretien des espaces, d'identifier des solutions alternatives au désherbage chimiques et de disposer d'un schéma global

d'entretien. L'organisme para-public FREDON Franche-Comté d'Ecole-Valentin a transmis son offre à la municipalité :

- Réalisation d'un plan de désherbage : 3 347,50 €
- Option d'engagement au niveau 3 de la charte d'entretien des espaces publics de la FREDON-FC et réalisation d'un plan d'entretien : 4 847,50 €
- Actions complémentaires de communication : 337,50 €

Mme KACZMAR propose de ne retenir que l'offre de base pour la réalisation d'un plan de désherbage.

La commune de Montlebon a initié une démarche de la réduction de l'emploi des pesticides pour l'entretien de ses espaces publics. Elle souhaite à court terme une gestion en « zéro phyto » de ses espaces, grâce à la mise en œuvre d'une gestion différenciée et de techniques alternatives au désherbage chimique.

Dans ce contexte la commune souhaite établir un plan d'actions et rendre durable cette démarche dans le temps, tout en assurant un entretien adéquat de ses espaces. Dans ce cadre, elle souhaite réaliser un diagnostic de ses pratiques (plan d'entretien) pour atteindre cet objectif, mais va également mettre en place des actions de communication auprès des habitants.

Le coût du programme s'élève à 3 347,50 € pour l'étude de plan d'entretien (2017-2018). Ces actions sont éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE la réalisation d'un plan d'entretien par la FREDON FC d'un montant de 3 347,50 €.
- SOLLICITE l'aide de l'Agence de l'Eau à hauteur de 80 % du montant total du programme.

20170511-13 Désignation des Jurys d'Assises 2018

Conformément à l'Arrêté préfectoral n° 25-2017-02-23-003 relatif au recrutement des Jurys d'Assises pour l'année 2018, le Conseil Municipal procède au tirage au sort d'une pré-liste de 6 noms (3 fois le nombre de jurés retenus par le Tribunal) dans la liste électorale de la commune.

Sont présélectionnés :

- BOLLE-REDDAT Romain, né le 12/04/1992 à Besançon, résidant 38 rue des Seignes à Montlebon
- BINETRUY épouse BOBILLIER-CHAUMON Gaëlle, née le 20/02/1982 à Besançon, résidant 8 Les Vuillaumiers à Montlebon
- LAROCHE Jean-Marie, né le 21/02/1948 à Pancher Bas, résidant 11 rue du Tartre à Montlebon
- ROGNON Christian, né le 07/04/1962 à Montlebon, résidant 6 Le Mont Dessus à Montlebon
- SCHALLER Yves, né le 09/05/1962 à Montlebon, résidant 9 rue du Gros Fourg à Montlebon
- SAUGE épouse MOUNIER Chantal, née le 24/08/1970 à Pontarlier, résidant rue de Cornabey à Montlebon

Le Conseil Municipal certifie que les personnes ci-dessus désignées :

- ont 23 ans ou plus dans l'année civile, et moins de 70 ans,
- ont leur résidence principale dans le département du Doubs.

Cette liste préparatoire de jurys d'assises sera dressée par Madame le Maire en 2 originaux dont l'un restera déposé à la mairie et l'autre sera transmis avant le 15 juillet 2017 au Greffe de la Cour d'Assises près de la Cour d'Appel de Besançon.

20170511-14 Prochain Conseil Municipal

Madame le Maire informe que la prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera lundi 12 juin 2017 à 20h15.

La séance est levée à 23h.

Le Maire
Catherine ROGNON

